



SESSION CÔTIÈRE / VHF

Centre de formation agréé par DDTM de la Seine Maritime N°028002/2018
Assuré par AXA Assurances N°10145238604

École de Conduite ALAIN

6 Boulevard Toutain
28200 CHÂTEAUDUN
02 37 45 37 47
ae.alain28@gmail.com
autoecole-alain.com

TARIF :

SESSION CÔTIÈRE/VHF

425 €*

*Tarif TTC. Timbre fiscal de 78€ en sus. La formule inclut: Fournitures pédagogiques,
Cours pratique et théoriques, redevance examen

EXAMEN THÉORIQUE AU CHOIX : VENDREDI 4 OU SAMEDI 5 JUILLET 2025

CALENDRIER DES COURS :

COURS THÉORIQUES :

Cours dispensés à l'Auto-école ALAIN : 6 Boulevard Toutain, 28200 CHÂTEAUDUN

COURS DE 14H à 18H

- Dimanche 15 juin
- Dimanche 22 juin
- Dimanche 29 juin

Cours supplémentaire: Mardi 1er juillet de 19h à 21h30

Merci de vous munir de votre livret de code lors de chaque cours

COURS PRATIQUE - 2H DE PILOTAGE Rendez-vous pris lors du 1er cours théorique

CONSTITUTION DE DOSSIER :

IMPÉRATIF : DOSSIER À DÉPOSER MINIMUM 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DES COURS

- ☐ 5 timbres postaux **en lettre 20g**
- ☐ 1 fiche d'inscription **CERFA 14681-01**
- ☐ 3 photos d'identité (**Nom et prénom inscrits au dos de chacune**)
- ☐ Le programme de formation, ci-dessous (**complété et signé**)
- ☐ 1 Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport
- ☐ 1 Certificat médical **CERFA 14673-01 (rempli par votre médecin traitant)**
- ☐ 1 Timbre fiscal électronique à 78€ (Achat en ligne ou chez le buraliste)
- ☐ L'original du permis Fluvial (si déjà détenteur)
- ☐ 1 acompte de 125€
- ☐ 1 chèque du solde de la formation, soit 300€ (à remettre mais encaissé 10 jours avant l'examen)

ATTENTION : En cas d'ajournement lors de l'examen théorique, il vous sera demandé 60€ pour les cours supplémentaires dispensés ainsi que 30€ de redevance pour les frais de re-présentation.

Votre programme de formation



Centre de formation agréé par DDTM
de la Seine Maritime N°028002/2018
Assuré par AXA Assurances N°10145238604

Le permis côtier / VHF

Le **permis côtier / VHF** est accessible dès 16 ans. La formation et l'examen intégreront des connaissances théoriques et pratiques pour l'utilisation de la VHF. L'obtention de l'examen permettra d'utiliser une VHF portable ou fixe de moins de 6 watts sans CRR et uniquement en Eaux Nationales.

ÉPREUVE THÉORIQUE - 30 minutes :



Au Centre d'Examen de LA POSTE

Épreuve QCM de 30 questions. 5 erreurs maximum.

ÉPREUVE PRATIQUE - 2 heures :

En contrôle continu avec un formateur agréé.

Il vous faudra connaître le balisage, les signaux, les règles de barre et de route, les feux des navires que vous risquez de rencontrer et les règles de sécurité, de météo.

LE PROGRAMME COMPREND ÉGALEMENT :

- Initiation au système de balisage de la région B.
- Les règles de barre et de route des navires, les signaux sonores de manœuvre, d'avertissement, de brume. Vous apprendrez les signaux d'entrée et de sortie des ports et les principaux signaux météo ; comment se procurer la météo.
- Les feux et marques des navires que vous rencontrerez doivent être connus.
- Les règles de navigation et de sécurité, de protection de l'environnement.
- Lecture de la carte marine obligatoire à bord. Il vous faut connaître les symboles simples.

Votre **Bateau-École Alain** vous dispensera des cours et vous proposera des tests pour vous présenter cet examen théorique dans les meilleures conditions. Les connaissances théoriques ne suffisent pas pour savoir piloter un bateau. Il faut aussi pratiquer. Le matériel de sécurité doit être connu.

5 OBJECTIFS DEVONT ÊTRE ATTEINTS :

- ✓ Assurer la sécurité individuelle, en manipulant les systèmes de brassières.
- ✓ Assurer la sécurité collective à bord, en sachant utiliser les matériels adaptés : bouée fer à cheval avec son feu de retournement, mise en place des dispositifs de remorquage, simuler l'emploi d'un extincteur, du sondeur à main, du coupe-circuit, localiser les points sensibles du bateau.
- ✓ Comprendre l'importance de l'utilisation des moyens de communication (VHF).
- ✓ Décider de l'opportunité d'une sortie en mer en fonction d'un bulletin météo.
- ✓ Reconnaître le balisage dans la zone de navigation et le respecter.

UN SECOND VOLET PORTE SUR LA RESPONSABILITÉ DU PLAISANCIER :

- ✓ Connaître les obligations du responsable du bateau.
- ✓ Savoir décider d'utiliser les moyens de détresse.
- ✓ Respecter l'environnement et le milieu naturel.

ENFIN, LA CONDUITE DU BATEAU PROPREMENT DITE :

- ✓ Maîtriser sa trajectoire, suivre un cap, effectuer des virages.
- ✓ Savoir maîtriser sa vitesse.
- ✓ Savoir s'arrêter.
- ✓ Maîtriser la marche arrière.
- ✓ Savoir utiliser les alignements.
- ✓ Arriver et repartir d'un quai.
- ✓ Savoir effectuer la prise de coffre.
- ✓ Choisir une zone de mouillage et mouiller l'ancre.
- ✓ Savoir récupérer une personne tombée à l'eau.

Nom :

Prénom :

Date : / /

Signature :